Votre site Internet est-il en règle ?

Le guide des obligations légales que tout professionnel devrait connaître – et les sanctions que personne ne vous a expliquées.

LIVRE BLANC, SITE INTERNET ET OBLIGATIONS LÉGALES

CHAPITRE I

Pourquoi ce guide est entre vos mains

Vous avez un site Internet. Il est en ligne, il présente votre activité. Mais est-il en règle ?

La plupart des professionnels que je rencontre – artisans, commerçants, prestataires – n'ont jamais entendu parler des obligations légales liées à leur site. Mentions légales, bannière cookies, politique de confidentialité… La réponse est presque toujours la même : "Je ne savais pas."

Le problème, c'est que la loi ne fait pas de différence entre celui qui sait et celui qui ne sait pas.
– **75 000 € d'amende pour des mentions légales absentes**. Pour une société, 375 000 €.
– **8 sanctions CNIL sur 10 visent des TPE et PME**. Pas des multinationales.
– **La CNIL utilise désormais des robots** pour détecter automatiquement les sites non conformes.

Ce guide vous explique simplement ce que la loi attend de votre site, ce que vous risquez, et ce que vous pouvez corriger – parfois en quelques minutes.

À retenir : Avoir un site en ligne, c'est entrer dans un cadre légal. L'ignorer ne protège de rien.

CHAPITRE II

Les mentions légales : 75 000 € pour un oubli

C'est la base – et c'est la plus ignorée. Tout site Internet professionnel doit afficher des mentions légales. C'est la loi (LCEN, 2004), et ce n'est pas négociable.

Ce que vous devez y faire figurer :

– Votre nom (ou raison sociale), adresse, téléphone, email
– Votre numéro SIRET ou SIREN
– Le nom de votre hébergeur et ses coordonnées
– Si vous êtes assujetti à la TVA, votre numéro intracommunautaire
– Pour les activités réglementées : le nom de l'organisme qui vous a délivré l'autorisation

Les erreurs que je vois le plus souvent :

– Des mentions copiées depuis un autre site – avec les coordonnées de quelqu'un d'autre
– Un SIRET qui a changé depuis la création du site et jamais mis à jour
– Une page "Mentions légales" qui existe… mais qui est vide

Ces informations doivent être accessibles depuis toutes les pages de votre site – en général, un lien dans le pied de page suffit.

À retenir : Pas de mentions légales = infraction pénale. La bonne nouvelle, c'est que ça se corrige en une heure par un professionnel compétent.

CHAPITRE III

La bannière cookies qui vous protège

Un cookie, c'est un petit fichier déposé sur l'ordinateur ou le téléphone de votre visiteur. Certains sont indispensables au fonctionnement du site. D'autres – publicitaires, statistiques, réseaux sociaux – pistent sa navigation.

La règle est simple : aucun cookie non essentiel ne doit être déposé tant que le visiteur n'a pas dit oui. Et il doit pouvoir dire non aussi facilement que oui.

Ce que la CNIL exige :

– Un bouton "Tout refuser" aussi visible que "Tout accepter" – même taille, même niveau
– Une information claire sur ce que les cookies font, avant tout dépôt
– Aucun cookie actif tant que le visiteur n'a pas fait son choix

Ce que je constate sur le terrain :

– Des bannières sans bouton "Refuser" – ou un bouton grisé, planqué
– Des cookies déjà actifs avant même que le visiteur ait cliqué quoi que ce soit
– Des bannières décoratives, installées par défaut, qui ne bloquent rien

La CNIL a sanctionné des entreprises françaises à hauteur de **750 000 €** sur ce seul sujet.

À retenir : Une bannière cookies, ce n'est pas un détail esthétique. C'est une obligation légale – et la CNIL vérifie.

CHAPITRE IV

RGPD : vos formulaires vous exposent

Votre site a un formulaire de contact ? Un formulaire de demande de devis ? Des comptes clients ? Une inscription à une newsletter ? Alors vous collectez des données personnelles – et le RGPD s'applique.

Ce que la loi vous impose :

– Informer le visiteur de ce que vous faites de ses données (qui les traite, pourquoi, combien de temps)
– Ne collecter que ce qui est strictement nécessaire, et supprimer les données quand elles ne servent plus
– Répondre à toute personne qui demande l'accès, la modification ou la suppression de ses informations

En pratique, cela passe par une page "Politique de confidentialité" – distincte des mentions légales – accessible depuis chaque formulaire.

Ce que je vois trop souvent :

– Aucune politique de confidentialité sur le site
– Des formulaires qui collectent tout sans rien expliquer
– Des messages de contact stockés indéfiniment, sans tri ni suppression

Un client vous écrit "supprimez mes données" – vous devez pouvoir le faire et le prouver.

À retenir : Un simple formulaire suffit à vous soumettre au RGPD.

CHAPITRE V

Les statistiques de visite : mesurer sans espionner

Votre site est en ligne, il est visible – mais combien de personnes le consultent ?
Quelles pages intéressent vos visiteurs ?
D'où viennent-ils ? Sans statistiques, vous naviguez à l'aveugle.

Le problème, c'est que l'outil le plus connu – Google Analytics – dépose des cookies de suivi. Ce qui veut dire : consentement obligatoire via la bannière, et des visiteurs qui refusent les cookies ne seront jamais comptés.

Résultat : **vos chiffres sont faussés dès le départ.**

L'alternative existe : des outils comme Matomo ou Burst Statistics fonctionnent sans cookie intrusif et peuvent être exemptés de consentement – à condition d'être correctement configurés. Vous mesurez votre audience réellement, dans le respect de la vie privée de vos visiteurs.

C'est d'ailleurs le lien direct avec le référencement naturel : si vous avez travaillé votre visibilité (voir notre guide N°4), les statistiques sont le seul moyen de savoir si ce travail porte ses fruits.

À retenir : Mesurer son audience, c'est indispensable. Le faire dans le respect du RGPD, c'est possible – et c'est même plus fiable.

CHAPITRE VI

Par où commencer ? La checklist de mise en conformité

Inutile de tout faire en un jour. Voici les vérifications essentielles, dans l'ordre de priorité.

Ce que vous pouvez vérifier vous-même en 15 minutes :

– Votre site a-t-il une page "Mentions légales" ? Est-elle à jour (adresse, SIRET, hébergeur) ?
– Votre bannière cookies affiche-t-elle un bouton "Refuser" aussi visible que "Accepter" ?
– Avez-vous une page "Politique de confidentialité" distincte des mentions légales ?
– Vos formulaires précisent-ils ce que vous faites des données collectées ?
– Votre outil de statistiques respecte-t-il le RGPD ?

Ce qui nécessite un regard technique :

– Vérifier que la bannière bloque réellement les cookies avant le consentement
– S'assurer que l'outil de statistiques est correctement configuré pour l'exemption CNIL
– Auditer les extensions et scripts tiers qui déposent des cookies à votre insu

Si vous avez coché "non" ou "je ne sais pas" à plusieurs de ces points, votre site a probablement besoin d'une mise à jour. C'est courant, c'est corrigeable – et c'est toujours moins cher qu'une amende.

À retenir : La mise en conformité n'est pas un chantier insurmontable. C'est une série de vérifications concrètes – à faire maintenant plutôt qu'après un contrôle.

CONCLUSION

Votre site mérite d'être en règle

Et si vous vendez en ligne – produits ou services – des Conditions Générales de Vente sont obligatoires. Leur rédaction relève du juridique : **faites appel à un avocat ou un organisme spécialisé**.

Ce guide touche à sa fin, mais le sujet, lui, ne s'arrête pas là. Les obligations légales évoluent, la CNIL renforce ses contrôles chaque année, et votre site doit suivre.

La bonne nouvelle : vous savez maintenant ce qui est attendu. **Mentions légales, bannière cookies, politique de confidentialité, statistiques respectueuses** – ce sont des éléments concrets, vérifiables, corrigeables.

« Si après cette lecture vous avez un doute sur la conformité de votre site, je vous propose un diagnostic rapide et gratuit. On regarde ensemble ce qui manque, ce qui doit être corrigé, et par quoi commencer. »

Votre contact local

Philippe Lecomte — *Expert Web depuis 26 ans*

06 61 46 36 80
contact@philippe-lecomte.com
www.philippe-lecomte.com
Sougé - Vallée du Loir – Loir-et-Cher (41)

À retenir : La conformité n'est pas une contrainte de plus – c'est la preuve que votre site est professionnel jusqu'au bout.